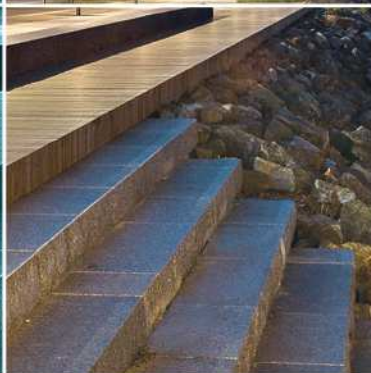




## PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2017-2019



## **Table des matières**

<b>1. CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>2. PORTRAIT DE L'ORGANISATION</b>	<b>3</b>
<b>3. ENGAGEMENT DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC</b>	<b>4</b>
<b>4. IDENTIFICATION DES OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET MESURES PRIORISÉES DE 2017 À 2019</b>	<b>5</b>
<b>5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION</b>	<b>9</b>
<b>6. PERSONNE RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION</b>	<b>9</b>

## **1. CONTEXTE**

---

L'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1) prévoit que les ministères et les organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ainsi que les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants ont l'obligation de produire et rendre public un plan d'action annuel destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Ce troisième plan d'action s'adresse aux personnes handicapées susceptibles d'entrer en contact avec la Commission, dont la clientèle et les employés. La loi définit une personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Le présent document présente donc les actions que la Commission entend entreprendre ou poursuivre durant la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019 et qui visent à réduire, à éliminer ou à prévenir les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activité relevant de ses attributions.

## **2. PORTRAIT DE L'ORGANISATION**

---

### **LA MISSION**

La Commission de la capitale nationale du Québec a été créée par l'Assemblée nationale le 22 juin 1995. Le rôle de l'organisation est défini dans la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., c. C-33.1). Ainsi, la Commission « veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion ».

### **LES RESPONSABILITÉS**

#### *Aménager*

En plus de veiller à ce que l'aménagement de la capitale en respecte le caractère distinctif, la Commission contribue au développement d'installations d'importance qui caractérisent une capitale. Le réaménagement complet de la colline Parlementaire, la conception et la réalisation de la promenade Samuel-De Champlain, de même que la conception d'une quinzaine de mises en lumière sont autant d'exemples de la contribution significative de la Commission dans notre capitale nationale.

À travers la mise en valeur des édifices et des équipements majeurs de la capitale, l'aménagement de ses places, promenades et parcs, l'embellissement de son architecture et de son paysage ou l'amélioration des voies publiques, la Commission applique les plus hauts standards en matière d'aménagement et participe depuis 1995 à la bonification de l'environnement urbain.

#### *Faire découvrir*

Il est essentiel de faire connaître la capitale aux Québécois et de les y attirer afin de les familiariser avec son histoire, ses attributs et son patrimoine à travers des spectacles historiques, des expositions, des collections de livres, des circuits de découverte et des activités éducatives.

La Commission met également en œuvre un vaste programme de commémoration ayant mené à la réalisation d'une vingtaine de fresques murales en trompe-l'œil et à l'aménagement d'une centaine de monuments, plaques commémoratives et œuvres d'art public.

#### *Préserver*

Depuis sa création, la Commission œuvre à la préservation et à l'animation de divers ensembles historiques et patrimoniaux, tels que le domaine Cataraqui, les Nouvelles-Casernes et le site archéologique Cartier-Roberval. La Loi sur le patrimoine culturel lui confie également depuis 2012 l'entretien et la mise en valeur des sépultures des premiers ministres du Québec, ces premiers acteurs de notre vie démocratique.

#### *Planifier et conseiller*

Le développement des attributs distinctifs d'une capitale se fait par la planification et la mise en œuvre d'une vision concertée entre divers intervenants. De grands projets comme la promenade Samuel-De Champlain et le réaménagement de la colline Parlementaire ont d'abord été élaborés par son équipe de spécialistes. Au quotidien, cette équipe multidisciplinaire planifie et réalise diverses interventions en concertation avec ses partenaires et les acteurs du milieu, notamment en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'accessibilité.

La Commission assure également un rôle-conseil auprès du gouvernement en matière de construction, de conservation, d'aménagement et de développement dans la capitale et ses environs.

### **L'EFFECTIF**

Au 31 mars 2017, la Commission comptait 86 employés réguliers et occasionnels. Ses bureaux sont situés au 525, boulevard René-Lévesque Est, Québec, lesquels sont sous entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures (SQI).

### **3. ENGAGEMENT DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**

Par ce troisième plan d'action, la Commission de la capitale nationale du Québec s'engage à poursuivre la mise en place des mesures nécessaires afin d'éliminer, de réduire ou de prévenir les obstacles à l'égard des personnes handicapées, dans le respect de ses valeurs organisationnelles d'exemplarité, de créativité, de collaboration et d'appartenance.

#### 4. IDENTIFICATION DES OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET MESURES PRIORISÉES DE 2017 À 2019

Cette section présente les obstacles encore existants et les mesures d'amélioration à poursuivre ou à mettre en œuvre. Un premier bilan sera présenté au 31 mars 2018.

**Obstacle 1 : Il pourrait subsister des obstacles susceptibles de nuire à l'accessibilité à nos lieux ou à nos activités.**

Objectif	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier
Faciliter l'accès aux espaces locatifs	Faire évaluer l'accessibilité des espaces locatifs et donner suite aux recommandations selon leur priorisation et en fonction des ressources disponibles	Évaluation réalisée Production d'un plan d'action Modifications apportées	31 mars 2018 1 <sup>er</sup> juin 2018 En continu
Améliorer l'accessibilité de l'Observatoire de la Capitale	Faire évaluer l'accessibilité de l'Observatoire de la Capitale et donner suite aux recommandations selon leur priorisation et en fonction des ressources disponibles	Évaluation réalisée Production d'un plan d'action Modifications apportées	31 mars 2018 1 <sup>er</sup> juin 2018 En continu
Améliorer l'accessibilité au programme <i>Découvrir la capitale nationale</i>	Faire évaluer l'accessibilité des circuits du programme <i>Découvrir la capitale nationale</i>	Mandat confié à un organisme	31 mars 2019
Améliorer l'accessibilité aux parcs et espaces verts	Faire évaluer l'accessibilité de certains parcs et espaces verts et donner suite aux recommandations selon leur priorisation et en fonction des ressources disponibles	Évaluation réalisée Production d'un plan d'action Modifications apportées	31 mars 2018 1 <sup>er</sup> juin 2018 En continu

#### 4. IDENTIFICATION DES OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET MESURES PRIORISÉES DE 2017 À 2019 (SUITE)

**Obstacle 2 : Les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à consulter nos sites Web ou nos documents informatifs.**

Objectif	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier
Améliorer l'accessibilité des sites Web	Tenir informé le personnel du Service des communications sur l'accessibilité du Web, du multimédia et des documents	Diffusion de documents d'information	En continu
	Tenir compte des standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web dans le développement des présences Web de la Commission	Application des standards	En continu
Poursuivre les efforts visant à faciliter l'accès aux documents conformément aux dispositions prévues à la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	Favoriser, dans la mesure du possible, l'adaptation des documents informatifs produits par la Commission	Nombre de demandes reçues et traitées	En continu
	Évaluer la possibilité d'offrir en format adapté des livres de sa collection	Dépôt d'une proposition	1er juin 2018

#### 4. IDENTIFICATION DES OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET MESURES PRIORISÉES DE 2017 À 2019 (SUITE)

**Obstacle 3 : L'ensemble du personnel ne dispose pas des connaissances nécessaires pour leur permettre de répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées.**

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéancier
Augmenter les efforts de sensibilisation auprès du personnel relativement aux réalités vécues par les personnes handicapées	Diffuser le présent plan d'action lors de son adoption et promouvoir la réalisation des mesures à l'ensemble du personnel par des capsules d'information	Nombre de capsules diffusées	En continu
	Promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées, la Journée internationale des personnes handicapées et le «Prix À part entière»	Diffusion de l'information	En continu
	Promouvoir les mesures prévues au plan d'action de développement durable de la Commission en lien avec la participation sociale des personnes handicapées	Diffusion de l'information	En continu
Améliorer les connaissances du personnel sur les besoins spécifiques des personnes handicapées	Informé le personnel d'accueil du fonctionnement des services téléphoniques adaptés aux besoins des personnes handicapées	Diffusion de l'information	31 mars 2018
	Informé et sensibiliser les chargés de projet et les responsables des programmes des besoins spécifiques des personnes handicapées afin d'en tenir compte dans la planification de leurs projets et activités	Interventions réalisées	En continu
	Diffuser une procédure visant à répondre adéquatement aux demandes d'accès à nos documents en format adapté	Diffusion de la procédure	31 mars 2018
	Diffuser les capsules info-services, les cyberbulletins et autres documents informatifs produits par l'OPHQ	Diffusion des documents	En continu

#### 4. IDENTIFICATION DES OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET MESURES PRIORISÉES DE 2017 À 2019 (SUITE)

**Obstacle 3 : L'ensemble du personnel ne dispose pas des connaissances nécessaires pour leur permettre de répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées. (suite)**

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéancier
S'assurer que le personnel des services à la clientèle est en mesure de répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées	Rendre disponible des outils et des guides sur l'accueil des personnes handicapées	Diffusion d'outils	En continu
S'assurer que le personnel connaît les procédures d'évacuation des personnes ayant besoin d'assistance	Rappeler les procédures d'évacuation incluant celles visant les personnes ayant besoin d'assistance	Diffusion de la procédure d'évacuation	En continu

**Obstacle 4 : Les personnes handicapées sont peu représentées au sein du personnel de la Commission.**

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéancier
Promouvoir l'embauche des personnes handicapées	Réviser les directives internes en matière de dotation afin de promouvoir et faciliter l'embauche et l'intégration des personnes handicapées  Sensibiliser les gestionnaires à l'embauche de personnes handicapées lors des processus d'embauche	Directives révisées  Nombre de communications visant la sensibilisation	1 <sup>er</sup> octobre 2018  En continu
S'assurer que l'environnement de travail du personnel demeure sans obstacle	Continuer, lors de travaux visant le réaménagement des bureaux administratifs, à s'assurer du respect des normes d'accessibilité	Aménagements réalisés	En continu



#### **4. IDENTIFICATION DES OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET MESURES PRIORISÉES DE 2017 À 2019 (SUITE)**

---

**Obstacle 5 : Méconnaissance des besoins des personnes handicapées dans le processus d'approvisionnement en biens et services.**

<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Échéancier</b>
Faire connaître aux responsables de l'approvisionnement les biens et les services que peuvent offrir les entreprises adaptées	Rendre disponible l'information auprès du personnel concerné	Diffusion de l'information	En continu
Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de l'achat ou de la location de biens	Renseigner les responsables de l'approvisionnement sur les produits adaptés pour les personnes handicapées	Diffusion de l'information	En continu

#### **5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION**

---

La Commission confie à la Direction des affaires administratives le mandat d'assurer la production annuelle du plan d'action. Elle a également la responsabilité d'établir les mesures à prendre en collaboration avec les directions concernées.

#### **6. PERSONNE RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION**

---

Toute demande d'information relativement au présent plan ou à sa mise en œuvre peut être adressée à la personne responsable :

Madame Evelyne Gilbert  
Conseillère en gestion des ressources humaines  
Commission de la capitale nationale du Québec  
Direction des affaires administratives  
525, boulevard René-Lévesque Est, RC  
Québec, Québec G1R 5S9  
418 528-0773  
1 800 442-0773  
[evelyne.gilbert@capitale.gouv.qc.ca](mailto:evelyne.gilbert@capitale.gouv.qc.ca)  
[www.capitale.gouv.qc.ca](http://www.capitale.gouv.qc.ca)



COMMISSION DE  
**LA CAPITALE  
NATIONALE**

Québec 

